

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-2025/0030

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Service : DGA Ressources
Tél : 04 66 56 11 89
Réf : MR/IS/LS

Objet : Délégation de signature à Mme Isabelle PIONNIER-RIBOT, directrice de la stratégie financière au sein de la DGA ressources

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-9,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales susvisé, le président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, aux directeurs et aux responsables de service,

Considérant que Mme Isabelle PIONNIER-RIBOT exerce les fonctions de directrice de la stratégie financière au sein de la direction générale adjointe ressources d'Alès Agglomération,

Considérant que dans un souci de bonne administration et de bonne gestion, il convient de donner délégation de signature, en matière de fiscalité et de recensement, à la directrice des services de la stratégie financière d'Alès Agglomération,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle PIONNIER-RIBOT, directrice de la direction stratégie financière, dans les domaines de la fiscalité et du recensement, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le président d'Alès Agglomération, en ce qui concerne :

- les attestations autorisant la pose de compteurs électriques supplémentaires pour des travaux sur des bâtis existants (ne nécessitant pas d'autorisation d'urbanisme),
- les attestations de vacance de locaux d'habitation.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle PIONNIER-RIBOT, directrice de la direction stratégie financière, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le président, pour l'ensemble des dépenses de la direction stratégie financière pour :

- les bons de commande avec référence à un marché public en cours ou avec fiche "marché" inférieurs ou égal à 25 000 €
- les ordres de service
- les projets de décompte final et les procès-verbaux de réception de travaux
- les libérations de retenues de garantie
- les certificats pour paiement.

ARTICLE 3 :

Les actes pris par Mme Isabelle PIONNIER-RIBOT, directrice de la direction stratégie financière d'Alès Agglomération, dans les matières déléguées par Monsieur le président, portent la mention « pour le président et par délégation de signature, la directrice de la stratégie financière ».

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Mme Isabelle PIONNIER-RIBOT, Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe de la DGA ressources, exercera ces mêmes délégations de signature, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le président d'Alès Agglomération.

ARTICLE 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle PIONNIER-RIBOT, les actes pris par Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe de la DGA ressources, dans les matières déléguées par Monsieur le président, portent la mention « pour le président et par délégation de signature, la directrice générale adjointe en charge des services ressources ».

ARTICLE 6 :

L'exercice de ces délégations de signature débutera à la date du rendu exécutoire de l'arrêté.

ARTICLE 7 :

Monsieur le directeur général d'Alès Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera notifié à Mmes Isabelle PIONNIER-RIBOT et Isabelle SCHMIDT.

Alès, le 11 JUIN 2025

Le Président
Christophe RIVENQ

